



*Mairie*  
*38142 Besse en Oisans*

Téléphone : 04 76 80 25 80  
email : mairie.besse38@orange.fr

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 17 JUIN 2016**

**ORDRE DU JOUR**

**19H :**

- **Présentation d'un projet en vue de la création d'une Unité Touristique Nouvelle (UTN) de la Boire par son demandeur / Durée : 45 minutes environ**

*(La présentation sera suivie d'un débat interne au Conseil Municipal avant éventuel dépôt définitif du dossier)*

**20H :**

- **CCAS : approbation du Compte de Gestion définitif pour réintégration dans le Budget Principal (suite à dissolution)**
- **SIÉPAF : convention de refacturation pour l'accueil de loisirs sans hébergement**
- **Projet de microcentrale hydroélectrique sur le torrent de la Valette**
- **Tirage au sort jury d'assises**
- **Travaux : point sur l'avancement, projets et financements**
- **Points sur les syndicats**
- **Urbanisme :**
  - **demande d'empiètement du domaine public (régularisation) pour une demande de permis**
  - **Point sur le dossier BONNET Michel**
  - **Projet de règlement (constitution des dossiers, instruction, réalisation et suivi, etc.)**
  - **Examens des dossiers de déclarations préalables et de permis de construire**
- **Questions diverses**

**PRESENTATION D'UN PROJET DE CREATION D'UNE UNITE TOURISTIQUE NOUVELLE (UTN) AU LIEUDIT LA BOIRE, PAR LE PROPRIETAIRE :**

Ce projet consisterait en la création d'un refuge avec hébergement, restauration et possibilités d'activités dans l'actuel chalet de la Boire.

Toutefois, de nombreux questionnements et incertitudes demeurent quant à la faisabilité et la viabilité de ce projet : accessibilité, alimentation et eau potable, assainissement, financements publics...

Le Conseil Municipal devra se prononcer lors d'une prochaine réunion En faveur ou non de ce projet, en fonction des réponses apportées aux différentes problématiques

**DELIBERATIONS :**

- **CCAS :** suite à réintégration du budget du CCAS dans celui de la Commune, il est nécessaire de voter un Compte de Gestion dit de clôture (Résultat, actif et passif à zéro)
- **SIÉPAF :** approbation de la convention de refacturation des frais de fonctionnements pour l'accueil de loisirs sans hébergement
- **Projet de microcentrale hydroélectrique sur le torrent de la Valette :** approbation du protocole d'accord avec l'entreprise SERHY
- **Urbanisme :** autorisation d'empiètement et de surplomb du domaine public pour une demande de permis de construire en cours d'instruction

**URBANISME :**

Il est rappelé une nouvelle fois que tous les travaux doivent être soumis à autorisation et par conséquent faire l'objet d'une demande préalable (permis de construire ou permis de construire).

Le village et les hameaux de Besse sont un site inscrit à l'inventaire des bâtiments de France, ce qui nous a permis de conserver et de valoriser notre patrimoine et constitue un atout de développement touristique et de qualité de vie.

Par conséquent, les travaux doivent être en accord avec les règlements d'urbanisme (PLU et AVAP consultables en mairie ou sur le site internet de la commune) et être cohérents avec la qualité architecturale du village.

Une notice va prochainement être rédigée afin de sensibiliser les pétitionnaires de l'importance du contenu des dossiers (tant au niveau administratif qu'architectural).

D'autre part, tous travaux, réalisés sans autorisation ou non conformes à l'autorisation font ou feront l'objet de poursuite, toujours dans un but de cohérence architecturale et d'équité envers tous les habitants.

#### **TRAVAUX :**

- **Parkings** : la phase 1 est en cours de finalisation pour permettre le stationnement dès cette saison d'été. La phase 2 (aménagement paysager, stationnement bas, garages, signalétique) sera finalisée à l'automne 2016
- **Accessibilité de la Maison des alpages** : l'accès à la salle du bas (espace expositions) est désormais possible aux personnes à mobilité réduite depuis la Rue de l'Eglise/rue Principale-Beyer. La signalétique sera prochainement mise en place
- **Travaux sur voirie** : les confortements des pistes, rendus nécessaires suite aux dégâts d'orage de juillet 2015, sont actuellement en cours
- **Travaux d'alpages** : aménagement de chalets (assainissement, isolation, adduction) en cours
- **Enfouissement des réseaux fils** (Electricité, TV, Telecom) : en cours de finalisation
- **Aménagement de l'aire de jeux de ballons : la plateforme est finalisée mais l'accès y est strictement interdit pour le moment tant qu'elle n'est pas sécurisée par la clôture (prévue courant juillet)**

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Jury d'assises 2017 : tirage au sort de 4 personnes inscrites sur la liste électorale
- Examens des dossiers de permis de construire et de déclarations préalables
- Point sur les différents syndicats et la Communauté de Communes

